

Paris,
le mercredi 4 juin 2014

Émetteur : Elise Demorise Tél. : 01.45.38.82.79 edemorise@ucanss.fr
Christophe Schawch pour le Cnfp de Rouen : Tél. : 02.32.81.82.01 christophe.schwach@cnfp.fr

Objet : 26ème promotion d'Auditeurs Internes

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'Ucanss organise, en partenariat avec le Cnfp de Rouen, la formation de la 26ème promotion d'Auditeurs Internes en septembre 2014.

L'objectif de ce dispositif est d'acquérir les compétences indispensables à la conduite d'une mission d'audit interne.

I. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Cette formation en alternance est composée de modules théoriques qui abordent la méthodologie et les outils de l'audit ainsi que deux missions : l'une tutorée et l'autre en autonomie. Des regroupements sous forme de séminaires viennent rythmer le déroulement de la formation (cf. annexes 1 et 2).

II. CONDITIONS D'ACCES

Le parcours de formation est de 73 jours (cf. annexe 5).

Cette année, le parcours peut cependant être allégé (66 jours) sur certains modules et séminaires pour toute personne titulaire de la reconnaissance du parcours de Conseiller en organisation et pouvant justifier d'une expérience de 2 ans sur les 4 dernières années en tant que conseiller en organisation au sein d'un organisme (cf. annexe 5).

L'accès à la formation est subordonné à la constitution d'un dossier de candidature (cf. annexes 1, 3 et 4).

Les dossiers de candidature devront parvenir au Centre Normand **au plus tard le 20 juin 2014.**

Seul un dossier de candidature complet permet d'être convoqué à un entretien individuel d'entrée en formation se déroulant à l'Ucanss.

Un jury d'accès à la formation, auquel seront conviées les personnes faisant acte de candidature se tiendra **du 02 au 04 juillet 2014 à l'Ucanss.**

III. CERTIFICATION

Pour rappel, ce dispositif de formation permet à chaque stagiaire de présenter la Certification Professionnelle d'Auditeur Interne (CPAI) enregistrée au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) comme certification Niveau I (France) et de Niveau 7 (Europe).

La CPAI évalue la capacité de l'auditeur à exercer son métier selon les meilleures pratiques professionnelles internationales. Elle atteste de son aptitude à évaluer la capacité de son organisation à atteindre ses objectifs et à faire des propositions pour la renforcer.

IV. COÛT DU DISPOSITIF

Le coût pédagogique est fixé à **12 500, 00 € pour le parcours long et à 11 352, 00 € pour le parcours allégé**. Ce coût comprend les frais de participation du stagiaire au séminaire d'accueil et au séminaire 3, à l'exception des frais de déplacement qui restent à la charge de l'organisme du stagiaire.

Ce coût ne comprend pas pour le reste de la formation, l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration. Des frais d'organisation relatif à la location de salle seront facturés en sus. Pour le module 2 qui se déroulera en résidentiel, un coût spécifique d'organisation sera facturé en sus.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter Monsieur Christophe Schwach du Cnfp de Rouen, pilote de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric
Directeur

Document(s) annexe

(s) :

- Dispositif de formation,
- Calendrier de formation,
- Dossier de candidature,
- Formulaire d'inscription,
- Parcours,